

[Aménagement des examens : option internationale du baccalauréat](#) [1]

[Baccalauréat - Épreuves spécifiques de l'option internationale](#) [2]

Note de service n° 2015-192 du 16 novembre 2015

*Bulletin officiel de l'éducation nationale*, n° 43 du 19 novembre 2015

Cette note de service précise qu'en application des articles D. 351-27 et D. 351-28 du code de l'éducation, les candidats reconnus handicapés moteurs ou sensoriels peuvent être dispensés, pour la partie écrite de l'épreuve d'histoire-géographie, de la réalisation d'une production graphique et d'un croquis, par décision du recteur d'académie, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

### **Liens**

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/am%C3%A9nagement-des-examens-option-internationale-du-baccalaur%C3%A9at>

[2] [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=95341](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95341)